



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
de La REUNION

Saint-Denis, le mardi 2 juin 2009

Service Protection de la Nature et Aménagement durable

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPNICSRPN 2005-2010\ Réunion 2009 05

REUNION du 28 mai 2009

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

Lieu : Conseil Régional

Matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit : (3 avis et 2 informations)

1. Avis sur les nouvelles ZNIEFF de type 2.
2. Avis sur le choix des nouveaux sites protégés à la Réunion : projets d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
3. Point d'information sur le projet visant à établir une stratégie en matière de recherche, dans le domaine de la biodiversité
4. Avis sur le projet d'émissaire en mer de la STEP de Saint Leu et modification de la Réserve Naturelle Marine.
5. Information sur la lutte contre la Vigne marronne à l'aide de la Tenthrède *Cibdela janthina*.

❶ Avis sur les nouvelles ZNIEFF de type 2

Dans l'état, la méthodologie et les corrections apportées par K. BARBIN et J. DUPONT sont validées.
(Avis à l'unanimité sauf une voix, Joël DUPONT étant rapporteur sur ce dossier)

Il est proposé qu'un GT Habitats naturels se saisisse de ce travail pour le compléter.

Présent
pour
l'avenir

Direction Régionale de l'Environnement de La REUNION
12 Allée de La Forêt – Parc de la Providence – 97400 SAINT DENIS
courriel : diren@developpement-durable.gouv.fr

② Avis sur le choix des nouveaux sites à protéger à la Réunion : projets d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

La priorisation de ces 5 sites est réalisé par vote :

	Fav.	Défav.	Abst.	Ordre de priorité
Pandanaie de la Plaine des Palmistes (DIREN)	14	0	0	1
Littoral de Vincendo (DIREN)	14	0	0	1
Etang de Bois Rouge (ENS)	9	0	5	2
Forêt de Sainte Thérèse (ENS)	5	3	6	4
Piton Mont Vert (ENS)	6	3	5	3

La pandanaie de la Plaine des Palmistes et le littoral de Vincendo sont donc proposés aux services de l'Etat comme les deux sites retenus comme prioritaires par le CSRPN. Les autres sites recueillent un avis favorable mais avec un niveau de priorité moindre.

③ Point d'information sur le projet visant à établir une stratégie en matière de recherche, dans le domaine de la biodiversité.

Point d'information. Pas d'avis donné.

④ Avis sur le projet d'émissaire en mer de la STEP de Saint Leu et modification de la Réserve Naturelle Marine.

Le CSRPN donne un avis favorable avec recommandation d'un suivi des effluents dans le milieu marin sur plusieurs cycles saisonniers par le Maître d'Ouvrage. (Avis à l'unanimité)

⑤ Information sur la lutte contre la Vigne marronne à l'aide de la Tenthrède *Cibdela janthina*.

Point d'information. Pas d'avis donné.

Liste de diffusion

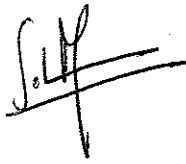
MEMBRES DU CSRPN

PREFECTURE/ DRCTCV

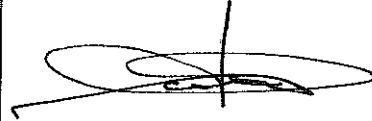
DIREN/ A L'ATTENTION DE MME AURELIE MESTRE

REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

Rédacteur : M. SALIMAN



Visa du Président du CSRPN



R. TROADEC

